

CONSCIENCE

ET

LIBERTÉ

2010

*La diffamation des religions
et la liberté religieuse*





ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe

Schosshaldenstr. 17, CH 3006 Berne, Tél. +41 (0)31 359 15 27

Courriel : info@aidlr.org – Fax +41 (0)31 359 15 66

Site Internet: www.aidlr.org

Secrétaire général : Karel Nowak

Comité d'honneur

Présidente : M^{me} Mary ROBINSON, *ancien haut commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et ancienne présidente de la République irlandaise, États-Unis*

Membres

Abdelfattah AMOR, *ancien président du Comité des droits de l'homme aux Nations Unies, Tunisie*

Jean BAUBÉROT, *président d'honneur de l'École pratique des hautes études en Sorbonne, titulaire de la chaire Histoire et sociologie de la laïcité à l'EPHE, Paris, France*

Bert B. BEACH, *ancien secrétaire général émérite de l'International Religious Liberty Association, États-Unis*

François BELLANGER, *professeur d'université, Suisse*

Alberto DE LA HERA, *professeur d'université, directeur général des Affaires religieuses, ministère de la Justice, Espagne*

Silvio FERRARI, *professeur d'université, Italie*

M^e Alain GARAY, *avocat à la Cour de Paris et chercheur, France*

Humberto LAGOS, *professeur d'université, écrivain, Chili*

Adam LOPATKA, *ancien premier président de la Cour suprême, Pologne*

Francesco MARGIOTTA BROGLIO, *département d'Études sur l'État, professeur d'université, président de la Commission italienne pour la liberté religieuse, représentant de l'Italie à l'UNESCO*

M^{me} Rosa Maria MARTINEZ DE CODES, *professeur d'université, Espagne*

Jorge MIRANDA, *professeur d'université, Portugal*

Raghunandan Swarup PATHAK, *ancien président de la Cour suprême, Inde, et ancien juge de la Cour internationale de justice*

Émile POULAT, *professeur d'université, directeur de recherches au CNRS, France*

Jacques ROBERT, *professeur d'université, ancien membre du Conseil constitutionnel, France*

Jean ROCHE, *de l'Institut, France*

Joaquin RUIZ-GIMENEZ, *professeur d'université, ancien ministre, président de l'UNICEF, Espagne*

M^{me} Antoinette SPAAK, *ministre d'État, Belgique*

Mohammed TALBI, *professeur d'université, Tunisie*

Rik TORFS, *professeur d'université, Belgique*

Gheorghe VLADUTESCU, *professeur d'université, vice-président de l'Académie roumaine, ancien secrétaire d'État pour les Affaires religieuses, Roumanie*

ANCIENS PRÉSIDENTS DU COMITÉ

M^{me} Franklin ROOSEVELT, 1946 à 1962

D^r Albert SCHWEITZER, 1962 à 1965

Paul Henri SPAAK, 1966 à 1972

René CASSIN, 1972 à 1976

Edgar FAURE, 1976 à 1988

Léopold Sédar SENGHOR, 1988 à 2001

CONSCIENCE ET LIBERTÉ

Organe officiel de l'Association

Schoshaldenstr. 17, CH 3006 Berne - Tél. : +41 031 359 15 27 - Fax : +41 031 359 15 66

Courriel : info@aidlr.org

Directeur-rédacteur : Karel NOWAK

Secrétaire de rédaction : Marie-Ange BOUVIER

Comité de rédaction :

Karel NOWAK, MA, Berne, Suisse

Roberto BADENAS, docteur en philosophie, Sagunto, Espagne

Jean-Paul BARQUON, diplômé de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg, Paris, France

Reinder BRUINSMA, docteur en théologie, Huis ter Heide, Pays-Bas

John GRAZ, docteur en histoire des religions, Silver Spring, États-Unis

Pierre HESS, docteur en philosophie, Wädenswill, Suisse

Paulo Sérgio MACEDO, diplômé en relations internationales, Lisbonne, Portugal

Harald MUELLER, docteur en droit, Hannover, Allemagne

Tiziano RIMOLDI, docteur en droit, Florence, Italie

Maurice VERFAILLIE, docteur en sciences des religions, Gland, Suisse

Belgique	Un numéro/an	14,50 €	Conscience et Liberté Rue E.-Allard, 11, B - 1000 Bruxelles
France	Un numéro/an	14,50 €	
Autres pays européens	Un numéro/an	18 € ou 28 FS	Conscience et Liberté Schoshaldenstrasse 17, CH - 3006 Berne (Suisse)
Suisse	Un numéro/an	27 FS	
Autres pays du monde	Un numéro/an	30 FS (19 €)	

AUTRES ÉDITIONS

Gewissen und Freiheit	Schoshaldenstrasse 17, CH-3006 Berne (Suisse)
	Senefelderstrasse 15, D-73760 Ostfildern (Allemagne)
	Nussdorferstrasse 5, A-1090 Vienne (Autriche)
Coscienza e libertà	Lungotevere Michelangelo, 7-00192 Rome (Italie)
Conciencia y libertad	Cuevas 23, 28039 Madrid (Espagne)
Consciência e liberdade	Rua Ponta Delgada, n° 1, 1000-239 Lisbonne (Portugal)
Savjest i sloboda (croate et serbe)	Krajiska 14, Zagreb (Croatie)

Politique éditoriale : Les opinions émises dans les essais, les articles, les commentaires, les documents, les recensions de livres et les informations sont uniquement sous la responsabilité des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement celles de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse dont la revue est l'organe officiel. Les articles reçus au secrétariat de la revue sont soumis au comité de rédaction.

© décembre 2010 by Conscience et Liberté — ISSN 0229-0360

Numéro 71 — 2010

Éditorial	La diffamation des religions et la liberté religieuse . . .4
Études	
<i>J. Flori</i>	Religions et liberté religieuse7
<i>A. Poya</i>	Abraham, un unificateur ? Le personnage d'Abraham sous une perspective musulmane17
Dossier	La diffamation des religions et la liberté religieuse . .31
	Interview de M. l'Ambassadeur Zamir Akram, représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies à Genève31
<i>J. Baubérot</i>	Liberté d'expression et religion39
<i>B. Chelini-Pont</i>	La diffamation des religions : un bras de fer international (1999-2009)42
<i>Fabrice Desplan</i>	Diffamation religieuse, stigmatisation et normes sociales – quand le droit européen prend de plus en plus acte de la complexité sociale69
<i>Silvia Angeletti</i>	Quelques commentaires critiques au sujet de la diffamation des religions dans les documents des Nations Unies79
Documents	Le nouveau Rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conviction des Nations Unies . . .107
	Lutter contre la diffamation des religions (Rapport de 2008 actualisé du Centre européen pour la justice et les droits de l'homme)109
	Déclaration relative aux propositions sur la diffamation des religions adoptée par l'IRLA le 3 septembre 2009 .124

Autres articles sur le site Internet

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que le site Internet de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, dont *Conscience et liberté* est l'organe officiel, est à votre disposition en français, en allemand et en anglais. Dans la partie « Conscience et liberté » vous trouverez en complément un article du professeur Natan Lerner, intitulé « Liberté d'expression et appel à la haine – Incitation à des crimes de haine et à la haine religieuse ». Il ne nous a pas été possible de l'inclure à ce numéro par manque de place.

Nous vous invitons à visiter notre site : www.aidlr.org/français/Conscience et Liberté

Éditorial

La diffamation des religions et la liberté religieuse

Diffamation des religions... liberté d'expression... liberté de pensée, de conscience et de religion... Ce sont là des termes qui reviennent souvent dans les débats actuels concernant des droits de l'homme. Ces notions s'excluent-elles ? Sont-elles compatibles ? Sont-elles complémentaires ?

L'idée de « diffamation » a été officiellement présentée aux Nations Unies en 1999 par l'Organisation de la Conférence islamique. Dans un premier temps, elle a été proposée en tant que « diffamation de l'Islam ». C'est seulement plus tard que le concept plus général de « diffamation des religions » a été introduit et la discussion, élargie.

Dans ce numéro de *Conscience et Liberté*, nous essayons d'apporter notre contribution à ces débats en publiant divers points de vue qui représentent des approches et des principes différents. Les positions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les convictions de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse. Nous avons décidé de les publier dans le but d'aider le lecteur à se forger sa propre opinion en se basant sur une grande quantité d'informations ainsi que sur les motifs et les arguments dont nous ont fait part les différentes parties impliquées dans le débat. Nous avons notamment demandé à plusieurs partisans de la « diffamation de la religion » et à diverses entités qui soutiennent ce concept d'expliquer leur point de vue et leurs motivations. Nous sommes heureux que certains aient répondu à notre invitation.

Nous reconnaissons qu'il existe de réels problèmes. Quand, par exemple, les médias sont utilisés de façon si inconsidérée et si irresponsable qu'ils ne donnent pas une information exacte et objective ; chaque fois que l'on fait un usage abusif de la liberté d'expression en cherchant à provoquer ou à manipuler l'opinion publique ; et toutes les fois où l'on se sert de la diffusion des idées pour créer indûment une ambiance de méfiance, de suspicion et d'animosité.

Nous devons également reconnaître qu'il y a une tension et un malaise croissants dans certaines parties du monde – notamment en Europe – par rapport aux immigrants, ou plus précisément aux musulmans. Beaucoup de facteurs ont contribué à l'installation de ce climat : la visibilité grandissante de ces populations en Europe ; le sentiment parfois, chez les Européens, que certains musulmans méprisent les valeurs positives qui ont permis à la culture européenne – ou occidentale – d'atteindre ses réalisations actuelles ; un bilan plutôt médiocre de la situation des droits de l'homme dans certains pays musulmans ; la crainte que cette évolution ne mène à l'islamisation de l'Europe, ce qui veut dire que les problèmes, les tensions et les conflits, dont la résolution a coûté cher à l'Europe durant les siècles passés, pourraient bien ressurgir.

Par ailleurs, nous devons comprendre que cette peur est quelquefois créée délibérément et exploitée par certaines entités politiques pour promouvoir leurs positions « justes », qui laissent peu de place pour la tolérance et la cohabitation paisible dans une société multiculturelle. Nous pouvons aussi ajouter que le caractère virulent et disproportionné de certaines revendications de la part de quelques minorités est facilement catalogué par la majorité comme « tyrannie des minorités ».

Ce ne sont là que quelques exemples de la complexité de la question abordée dans ce numéro. Ils sont le reflet manifeste de divergences concernant les principes et les concepts fondamentaux de la dignité humaine et des droits de l'homme. Malheureusement, en effet, toutes les parties impliquées ne reconnaissent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme et ne lui donnent pas la même signification. Pour certaines, elle est une émanation et un produit de la culture occidentale ou même « une expression laïque de la tradition judéo-chrétienne ». Les autres cultures ont développé d'autres notions des droits de l'homme. La question est de savoir si ces différents concepts et principes sont compatibles ou s'ils s'excluent mutuellement.

À quoi l'avenir ressemblera-t-il ? Le concept de « diffamation des religions » semble bénéficier de moins de soutien dans les cercles des Nations Unies. Mais quelle est la définition exacte de la « diffamation des religions » ? Les revendications légitimes de ce concept pourraient-elles être prises en compte par les instruments juridiques existants qui limitent la liberté d'expression ? Et si la pression continue exercée en faveur de la législation de la « diffamation des religions » ne faisait qu'approfondir le fossé entre la culture occidentale et le monde islamique ? Ne pourrions-nous pas trouver de meil-

leurs instruments pour promouvoir et protéger plus efficacement les droits de l'homme ? Telles sont les questions que nous nous posons.

La liberté d'expression n'est pas un droit absolu, cela ne fait aucun doute. Même les libertés de pensée, de conscience et de religion ne peuvent être considérées comme des droits absolus si elles sont dissociées des autres droits de l'homme. Nous avons la conviction qu'il ne peut y avoir de discussion valable que si toutes les parties impliquées admettent l'universalité et l'indivisibilité fondamentales des droits de l'homme et si elles font tout leur possible pour promouvoir ces principes et les mettre en application.

Karel Nowak

ÉTUDES

Religions et liberté religieuse

*Jean Flori**

Dans de très nombreuses régions de notre monde, on voit aujourd'hui s'amplifier et se banaliser des tensions et des conflits, parfois des massacres et des persécutions qui trouvent leurs fondements (ou leurs prétextes) dans la simple constatation d'une différence – cette différence pouvant être de couleur, d'ethnie, de caste ou de religion. Les États n'ont pas toujours les moyens de prévenir ces tensions, d'y mettre fin ou même de les condamner. On peut se demander si parfois certains d'entre eux ne les utilisent pas et ne les encouragent pas pour affermir leur pouvoir ou décourager toute opposition à leur régime, en s'appuyant sur l'intolérance et l'exclusivisme de la majorité de leurs habitants et en flattant ainsi le communautarisme, ultime gage de cohésion, malheureusement fondé sur l'exclusion de tous ceux qui ne font pas partie de cette communauté. La période que nous traversons, marquée par l'ampleur des crises économiques, politiques et sociales, favorise l'utilisation de ces pratiques populistes. Il est évidemment plus aisé de désigner aux masses populaires des boucs émissaires accusés d'être responsables des crises dont elles souffrent que d'y porter remède.

Ce phénomène n'est, hélas, ni nouveau ni lointain : il a conduit, il y a peu, au génocide du Rwanda et aux tueries de Bosnie ; au milieu du siècle dernier, ce fut l'extermination des Juifs et des Roms par les nazis ; au début du XX^e siècle, les massacres massifs des Arméniens ; un siècle avant, ceux des Indiens des Amériques et des aborigènes d'Australie, précédés de l'esclavage et de la traite généralisée des Noirs d'Afrique. Inutile de rappeler, au XVI^e siècle, les ravages des guerres de religion, aux XIII^e et XIV^e siècles, les bûchers de l'Inquisition et les persécutions des « hérétiques », les hécatombes des croisades, etc. Dans toutes ces violences paroxysmiques, les religions ont très souvent

* Historien, docteur d'État ès lettres et sciences humaines, ex-directeur de recherche au CNRS (Centre d'études supérieures des civilisations médiévales).



Le « Crac des Chevaliers » (Qala'at Al Hosn), en Syrie, est considéré comme le château le mieux préservé de l'époque des Croisades. Il figure au Patrimoine mondial de l'UNESCO. *Photo Wikipedia/Bernard Gagnon.*

joué un rôle moteur. Bien loin d'apporter la paix, elles ont attisé les haines et poussé à l'intolérance, à l'exclusion, à la barbarie.

Il peut, dès lors, paraître vain ou dérisoire de s'interroger sur un idéal de liberté religieuse, de tolérance, de respect, de laïcité. Il le faut pourtant, pour essayer de comprendre sans excuser, pour dégager des « principes » qui devraient guider

la conduite des hommes – de ceux du moins qui, lisant cette revue, sont dirigés par des pensées élevées et non sectaires, intolérantes ou fanatiques.

1. Religion et liberté – la problématique

On ne peut qu'être frappé par l'immense fossé qui sépare les idéaux et les nobles principes « officiellement » professés par la plupart des religions ou philosophies et la réalité vécue « sur le terrain » par les populations qui s'en réclament. Ainsi, le christianisme, d'une part, l'islam, d'autre part, se proclament volontiers « religion d'amour », pour la première, « religion d'amour, de tolérance et de paix », pour la seconde. Paradoxe : en de très nombreux pays, sinon dans tous, leurs adeptes se sont affrontés et s'affrontent encore aujourd'hui sans aménité ; ils s'ignorent et se méprisent, lorsqu'ils ne se livrent pas à des persécutions diverses, à des massacres, voire à des exterminations massives, au nom même de ces religions. Il y a là une contradiction sur laquelle il convient de s'interroger.

En tant qu'historien des mentalités religieuses de l'époque médiévale, et en particulier des idéologies de la violence, j'esquisserai ici l'étude de ce triste phénomène sous l'angle historique. Cette approche « médiéviste » n'est pas aussi inadaptée qu'on pourrait le croire à l'étude des réalités contemporaines en matière de comportement religieux. Il semble bien, en effet, qu'aujourd'hui la plupart des habitants de la terre partagent encore (ou à nouveau ?) des façons de sentir, de penser et d'agir qui ne diffèrent guère de celles que l'on attribue généralement à une « mentalité médiévale », considérée à tort par les « élites » occidentales – qui en ignorent souvent tout – comme totalement désuète, dépassée, voire disparue. Il en résulte un nouveau fossé, facteur d'in-

compréhension, qui se situe, cette fois, non plus au niveau des « acteurs », mais des « observateurs ».

Ces derniers, sociologues, historiens, professeurs, juristes, élites du journalisme et de l'analyse politique, etc., sont pour la plupart issus de la culture occidentale et imprégnés de ses valeurs, qu'ils jugent universelles. Même s'ils n'en sont pas issus, ils en partagent généralement les idées et les mentalités. Pour ce qui nous concerne ici, ces valeurs reposent sur les notions de respect des droits de l'homme en tant que personne, donc de liberté individuelle et, en particulier, de liberté de conscience et de culte, ce qui implique concrètement la liberté de croire – ou de ne pas croire –, de choisir librement sa religion, voire d'en changer, comme c'est le cas aussi dans le domaine de la politique, où l'on ne tolère plus guère, dans les milieux « éclairés », l'idée d'un parti unique, d'une pensée unique imposée à tous les habitants régis par le pouvoir en place.

Cette attitude, que l'on pourrait dire « humaniste », n'est malheureusement pas partagée par l'immense majorité de la population du globe. Aujourd'hui encore, tout comme au Moyen Âge, la plupart des habitants de notre planète vivent dans des conditions bien différentes des nôtres, mal adaptées à ces conceptions abstraites. L'Histoire, au fil des siècles, a mis en place des entités que nous considérons le plus souvent comme d'ordre politique ou économique, mais qui sont aussi et surtout d'ordre social, religieux, psychologique, en bref de l'ordre des « mentalités ». Malgré les moyens médiatiques modernes (la radio, la télévision et l'Internet, qui diffusent des images et des modèles de consommation bien plus qu'ils ne propagent des idées – et encore moins des idéaux), un clivage demeure et s'accroît même entre le monde occidental et le reste de la planète.

Depuis plus d'un siècle, et surtout depuis une trentaine d'années, l'individualisme est en effet devenu la règle dans les pays occidentaux, au moins dans les milieux dits « intellectuels ». Le reste du monde, en revanche, demeure très profondément enserré dans des structures sociales à la fois plus strictes et plus collectives, conduisant à des comportements qu'en Occident nous attribuons au « communautarisme » : structures familiales, claniques, tribales, ethniques, religieuses, dans lesquelles l'individu est fondu dans la masse et tenu de s'y modeler.

En dehors d'une infime partie de leurs populations respectives, ces deux mondes avaient jusqu'à nos jours assez peu de contacts entre eux, pour des raisons géographique (éloignement) et culturelle (communications à distance rares et difficiles). Il n'en va plus de même aujourd'hui par suite, d'une part, des très forts courants migratoires, créateurs de communautés exilées

qui recréent, voire renforcent, leur spécificité communautaire ; d'autre part, de la révolution médiatique, qui diffuse partout informations et désinformations, images culturelles et publicitaires, idées et rumeurs, mélange de science et d'absurdités, pornographie, débats, exhibitions et bavardages des « blogs » et « chats » par Internet, etc. Ces deux phénomènes mettent aujourd'hui en contact artificiel des populations qui, tout en partageant de nombreux traits culturels communs imposés par la société de consommation universelle (utilisation des techniques modernes, goûts vestimentaires, musicaux, voire alimentaires), demeurent néanmoins fort éloignées les unes des autres par la « mentalité », par l'approche et par l'interprétation des faits dont elles ont toutes connaissance mais qu'elles appréhendent de manières souvent opposées.

Ce qui vient d'être dit éclaire dans une certaine mesure les difficultés nouvelles que rencontre aujourd'hui l'inévitable et croissante confrontation des personnes pratiquant des religions différentes. Mais aux causes anciennes, que révèle déjà l'étude de l'histoire (et en particulier celle du conflit entre « chrétienté » et « islamité » au Moyen Âge – au cœur de ma propre recherche depuis une trentaine d'années), se sont ajoutées, à notre époque, de nouvelles dimensions qui en intensifient considérablement l'ampleur. L'intolérance s'accroît au sein des grands ensembles religieux qui, jusqu'ici, se supportaient tout en s'ignorant.

2. Les difficultés « historiques » permanentes

Face aux multiples manifestations d'intolérance, de persécution, voire de barbarie commises au nom de Dieu par les religions monothéistes – qui se réclament, en définitive, d'un même Dieu, quel que soit le nom qu'on lui donne –, certains historiens, aujourd'hui, tentent de réhabiliter le polythéisme. Ils soulignent, par exemple, que la civilisation gréco-romaine, polythéiste, n'était en rien choquée par l'apparition d'un nouveau dieu, le plus souvent incorporé sans peine à la masse des précédents. C'est vrai, mais c'est oublier aussi que l'Empire romain a durement persécuté les chrétiens (entre autres), non parce qu'ils adoraient un dieu nouveau mais parce qu'ils refusaient d'adorer d'autres dieux, notamment la personne divinisée de l'empereur. Ce refus, incompréhensible pour les Romains païens, et en particulier pour les empereurs, était considéré comme un acte d'impiété, une négation des dieux protecteurs de Rome, donc une forme d'incivisme, d'athéisme et de trahison. L'État romain polythéiste pratiquait ainsi une tolérance très discutable envers les monothéismes et une intolérance radicale envers un athéisme par ailleurs impensable à l'époque, au moins pour ce qui concerne la masse de la population.



Baptême du roi Clovis I^{er} après la victoire qu'il remporta sur les Alamans en 496, à Tolbiac (aujourd'hui Zülpich), près de Cologne. Toile du XV^e siècle du Maître de Saint-Gilles. National Gallery, Washington. Photo *Wikipedia*.

Le danger du totalitarisme religieux pour la liberté et même pour la vie des hommes n'a pas disparu avec le triomphe du christianisme, ou plus exactement celui de l'Église. Persécutées épisodiquement au cours des trois premiers siècles de notre ère, les églises chrétiennes ont proliféré, après la conversion de Constantin (vers 312), grâce à la protection impériale. Un siècle plus tôt, Tertullien pouvait écrire : « Le sang des chrétiens est une semence de chrétiens ». La perspective change du tout au tout dans un empire romain devenu chrétien : à l'engagement personnel volontaire et périlleux succède désormais une adhésion profitable. Le nombre des adeptes se multiplie. Il n'est pas certain, pour autant, que leur foi y gagne en profondeur.

Une chose est sûre en tout cas : l'Église jadis persécutée fait désormais bon ménage avec le pouvoir politique, qu'elle cherche à mettre à son service et auquel elle recourt parfois pour faire taire ses « dis-

sidents ». Cette collusion du religieux et du politique est au cœur même du problème qui nous occupe ici. Elle atteint son paroxysme dans les régimes qui, pour assurer le « triomphe de la loi de Dieu », n'hésitent pas à employer la force. Cette dérive fondamentale, cause majeure de violences, apparaît de façon évidente lorsque l'on étudie l'usage de la force armée dans les deux principales religions monothéistes, le christianisme et l'islam. Le cas est exemplaire et éclairant.

Le christianisme originel était manifestement pacifique et pacifiste, à l'imitation de Jésus. On peut même soutenir avec quelques arguments que certains des premiers chrétiens, refusant catégoriquement de verser le sang – y compris pour se défendre de leurs persécuteurs – allaient parfois jusqu'à se livrer eux-mêmes, recherchant ainsi le martyre dont ils attendaient qu'il leur procure l'entrée au paradis. Fanatisme, sans doute, mais qui ne met en péril que sa propre vie et non celle des autres.

La conversion de Constantin change les perspectives. Dans un empire devenu « chrétien », l'Église romaine ne prône plus le refus des armes ; d'autant plus qu'en Occident, l'Empire se voit menacé par des envahisseurs germaniques, pour la plupart ariens. Par sa conversion au catholicisme, vers l'an 500, le roi franc Clovis devient le champion de l'Église catholique. Ses victoires

sur les Alamans, les Burgondes et les Wisigoths, tous ariens, renforcent l'alliance de la papauté avec les royaumes issus du démembrement de l'Empire romain. Peu à peu, par touches successives, l'Église justifie l'usage des armes et valorise les guerriers qui combattent pour sa cause et protègent son clergé ainsi que ses biens. Cette valorisation conduit à une véritable sacralisation de certaines guerres menées pour la protection du Saint-Siège, des églises et monastères, et des populations chrétiennes menacées par divers ennemis, notamment par les « païens » (ou considérés comme tels) qui envahissent l'Europe occidentale : Normands, Hongrois et « Sarrasins ». Ces invasions et les pillages qui les accompagnent causent dans la chrétienté un émoi bien réel, amplifié encore par les ecclésiastiques, en particulier les moines qui en sont les principales victimes¹. Au milieu du IX^e siècle, la papauté, menacée à Rome même par des raids musulmans, appelle à l'aide les guerriers de l'Empire carolingien et en vient à promettre que ceux qui périront au cours de tels combats seront récompensés au ciel par Dieu.

La guerre juste se mue ainsi en guerre sainte. Au XI^e siècle, cette idée se répand et se généralise en Occident. On admet alors que les guerriers qui meurent l'épée à la main en combattant pour défendre la chrétienté contre les « ennemis de Dieu » obtiennent les palmes du martyr et sont donc reçus au paradis. Mille ans après la mort de Jésus, la révolution doctrinale est accomplie : on peut désormais devenir un martyr en mourant par l'épée, comme dans les premiers temps, mais cette fois l'épée en main pour tuer un adversaire diabolisé. La croisade marque l'apogée de cette doctrine puisqu'elle appelle les chrétiens, « en rémission » de leurs péchés, à libérer l'Église de Jérusalem des mains des musulmans qui se sont emparés de la région. La guerre « sainte » devient « sanctifiante ». La papauté généralise cette doctrine en sacralisant tout combat armé mené contre ses adversaires, païens, hérétiques, schismatiques, dissidents et rivaux politiques. Les ravages de l'Inquisition font partie du même mouvement de pensée. Ils résultent de cette acceptation de l'usage de la violence pour défendre sa foi, voire pour la propager.

Cette révolution doctrinale au sein du christianisme occidental s'est opérée lentement : elle a duré un millénaire². Il n'en va pas de même dans l'islam. Contrairement à Jésus, qui s'est tenu radicalement à l'écart du pouvoir et a rejeté tout recours à la violence et aux armes, Muhammad a été à la fois un

1. Cf. John V. Tolan, *Les Sarrasins : l'Islam dans l'imaginaire européen au Moyen Âge*, Aubier-Flammarion, Paris, 2002.

2. Cf. Jean Flori, *La guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Aubier-Flammarion, Paris, 2001.

prophète religieux, un chef d'État et un chef de guerre. Il n'y a dans l'islam, dès les origines, aucune réticence devant l'utilisation des armes, et le prophète lui-même, selon la tradition musulmane authentique, n'hésita pas à prêcher et diriger la guerre, à combattre et à promettre le paradis aux martyrs tombés au combat pour sa cause³.

Même s'il a accepté de faire usage de la violence, cela n'a pas empêché l'islam d'être finalement, dans les faits, plus tolérant dans les territoires conquis que ne l'a été généralement l'Occident chrétien⁴. Moyennant le paiement d'une taxe de « protection » et la soumission aux lois des vainqueurs dans leurs États, juifs et chrétiens conservèrent le droit de pratiquer leur religion à condition de le faire sans ostentation ni prosélytisme. L'une des raisons de cette relative tolérance est sans doute le fait que le message du Coran révélé à Muhammad se présentait comme le prolongement et la restauration du message prêché aux juifs par leurs prophètes et aux chrétiens par Jésus. On peut grosso modo comparer la situation, au Moyen Âge, des juifs et des chrétiens en terre d'islam à celle des juifs dans la chrétienté : des citoyens de seconde zone. Le sort de ces populations « soumises » et « protégées » demeurait malgré tout moins mauvais en terre d'islam que dans la chrétienté, même s'il ne faut pas exagérer, comme on a parfois tendance à le faire aujourd'hui, la tolérance musulmane à cette époque, notamment en Espagne⁵. Malgré ses lacunes, cette tolérance semble pourtant avoir été bien meilleure que celle qui règne aujourd'hui dans beaucoup de pays musulmans.

3. Les conditions nouvelles de notre temps

La relative tolérance des temps médiévaux, particulièrement en terre d'islam, était cependant assez éloignée de celle à laquelle aspirent aujourd'hui les défenseurs de la liberté religieuse dans les nations les plus avancées. Et que dire des manifestations d'intolérance qui se multiplient depuis quelques années dans beaucoup de pays du monde, témoignant d'une véritable et grave régression en ce domaine ? Comment expliquer un tel décalage entre les nobles idéaux des défenseurs de la liberté religieuse et le comportement lamentable dont font preuve, dans la réalité, les masses dans de si nombreuses régions ?

3. Cf. Mohammed Tabari, *Chronique, Mohammed, sceau des prophètes*, (trad. H. Zotenberg), Paris, 1980, p. 155-156 ; El-Bokhâri, *L'authentique tradition musulmane*, 36-51, trad. G. H. Bousquet, Sindbad, Paris, 1964, p. 175-178.

4. Cf. Jean Flori, *Guerre sainte, jihad, croisade. Violence et religion dans le christianisme et l'islam*, (coll. Point d'histoire), Seuil, Paris, 2002.

5. Voir sur ce point Dominique Urvoy, *Pensers d'al-Andalus*, Ed. du C.N.R.S., Toulouse, 1991.

La presse occidentale attribue volontiers cette intolérance, ce fanatisme, ces exactions et ces massacres au renouveau religieux qui se manifeste dans le monde, en grande partie à cause de l'échec des idéologies jusqu'ici dominantes, telles que le marxisme et le capitalisme, par exemple. Pour ne pas risquer d'indisposer tel ou tel groupe religieux, et dans un souci évident de conformité au modèle récurrent du « politiquement correct », elle a tendance à postuler que toutes les religions se valent parce que toutes sont intolérantes ; elle estime que ces manifestations de violence sont dues aux « intégristes » ou aux « fondamentalistes » de chacune d'entre elles. Cette affirmation contient une part de vérité : il est clair, en effet, que les croyants « modérés » (que l'on peut souvent appeler les « modérément croyants ») sont moins portés à l'intolérance que les fidèles qui prennent au sérieux les prescriptions de leur religion. Certains auteurs vont plus loin et accusent en bloc toutes les religions d'être foncièrement intolérantes. C'est souvent la position adoptée par les victimes de ces intolérances (par exemple, Taslima Nasreen) – et on peut les comprendre. Elle équivaut toutefois à admettre que toutes les religions, sans distinction, sont dans leur principe foncièrement mauvaises et qu'elles doivent donc être rejetées dans le camp du « mal », ce qui n'est ni juste ni sage.

En d'autres termes, s'il est sans nul doute mauvais, et funeste pour la liberté, de suivre avec rigueur une religion intolérante, il serait en revanche tout à fait absurde de condamner pour le même motif ceux qui s'efforcent d'appliquer avec « intégrité » dans leur vie des préceptes de tolérance et d'amour du prochain si ces préceptes sont clairement énoncés dans leur religion. Le critère de jugement ou de « tri » des religions, philosophies ou courants de pensée, ne doit pas reposer sur l'intensité du dévouement dont ils sont l'objet, mais bien sur leurs objectifs et sur leurs principes. Cela conduit alors à poser un certain nombre de questions sur les valeurs qui sous-tendent quelques-unes des religions et philosophies aujourd'hui en faveur dans les populations.

- Première question, fondamentale : quelle peut bien être la valeur morale d'une religion imposée par la force, la contrainte physique, la pression sociale, la coutume clanique ou les lois d'un État ? Quelle peut être la valeur morale d'une adhésion à une religion, quelle qu'elle soit, si cette adhésion ne repose pas sur un choix librement consenti ? Ou encore si ce choix, d'abord exercé librement par un fidèle à une certaine époque de sa vie (généralement à l'âge de l'adolescence), ne peut plus être remis en question par la suite, lorsque l'individu prendra peu à peu conscience de sa propre existence et désirera confirmer son orientation ou en changer ? En d'autres termes, une religion qui refuse à ses adeptes tout droit de se séparer d'elle pour en préférer une autre – ou n'en choisir aucune – n'est-elle pas, finalement, une forme d'aliénation mentale ?

- Deuxième question : la valeur d'une religion doit-elle se mesurer à l'aune de sa notoriété et au nombre de ses adeptes, quelles que soient les méthodes employées pour les recruter ? En ce qui concerne la liberté à laquelle nous tenons tous, le critère de valeur ne devrait-il pas être le respect d'autrui, le respect de l'être humain en tant que tel, en un mot : l'humanisme ? Comment une religion qui prétend aimer Dieu peut-elle admettre de tuer ? Comment peut-elle user de violence contre des hommes pour les contraindre à renier leur foi sous peine de perdre la vie ?

- Troisième question : la liberté de conscience, de pensée et de culte que les sociétés avancées ont fini par conquérir de haute lutte sur l'obscurantisme et l'intolérance, au prix de tant de souffrances et de vies, est-elle mise en péril par une trop grande complaisance envers des religions intolérantes ? Question délicate, car on connaît de fâcheux précédents. Les adeptes d'une religion intolérante peuvent en effet, dans les pays « libres », reprendre à leur compte cette phrase célèbre : « Lorsque je suis minoritaire, je revendique la liberté au nom de vos principes ; là où je suis majoritaire, je vous la refuse au nom des miens ». On en voit aujourd'hui de nombreux exemples. Se pose donc ici le problème de la réciprocité. Celle-ci est loin d'être réalisée. C'est pourtant un devoir des sociétés avancées et démocratiques que de se montrer fidèles à leurs propres principes, quitte à en être très mal remerciées. La question de la réciprocité se posait déjà à l'époque médiévale. En 1219, lors de la 5^e croisade, François d'Assise demanda à rencontrer le sultan Malik al-Kamil dans l'espoir de le convertir. La prédication étant interdite en terre d'islam, il ne dut son salut qu'à la mansuétude (remarquable pour l'époque) du sultan musulman⁶. Trois ans plus tard, Thomas de Chobham explique cette interdiction. Il écrit que de nombreux princes et clercs, en guerre contre les Sarrasins, avaient conclu des trêves avec eux et étaient allés les trouver pour leur demander d'accepter que les chrétiens prêchent chez eux sans risquer la mort. Les Sarrasins ont alors répondu qu'ils le concéderaient volontiers si les chrétiens autorisaient également les musulmans à faire de même auprès des chrétiens, librement. « Les chrétiens, poursuit l'auteur, décidèrent qu'en aucune manière ils ne permettraient aux Sarrasins de prêcher chez eux. De là il advint que les chrétiens ne prêchent pas dans la terre des Sarrasins⁷. » C'est cette interdiction de prêcher leur foi en terre d'islam qui justifiait en partie à leurs yeux l'intervention armée :

6. Sur cet épisode fort intéressant, voir John Tolan, *Le saint chez le sultan. La rencontre de François d'Assise et de l'islam. Huit siècles d'interprétation*, Seuil, Paris, 2007.

7. Thomas de Chobham, *Summa de arte praedicandi*, ed. F. Morenzoni, CCCM, n° 82, Turnhout, Brepols, 1988, p. 86.

seule la croisade permettait la liberté de prédication. Ces temps « obscurs » sont heureusement révolus et la prédication de l'islam est autorisée dans la plupart des pays à majorité ou de culture chrétienne. On constate, hélas, que la réciproque n'est pas vraie, ce qui, à la fois, confirme la régression constatée plus haut et pose avec acuité le problème de la réciprocité. Faut de cette équitable réciprocité, l'intolérance envers l'islam, jusqu'ici contenue en Occident, risque probablement de s'accroître sous le coup de l'exaspération résultant d'une telle distorsion.

- Dernière question, dans une liste loin d'être exhaustive : la liberté accordée aux religions dans les sociétés démocratiques doit-elle être sans limites ? On sait qu'aujourd'hui, pour donner des gages aux religieux et apaiser les esprits chagrins par certaines caricatures ou des traits d'humour pas toujours de bon goût, il en est qui prônent l'interdiction... du blasphème. Cela part d'un bon sentiment, mais l'enfer, dit-on, en est pavé ! Car qui déterminera la nature du « blasphème », sinon le législateur émanant, au mieux, de la majorité (dans les pays démocratiques), au pire, du pouvoir détenu par une minorité ou un quelconque dictateur à la tête de ses sbires ? Le croyant juif qui nie la messianité de Jésus sera-t-il accusé de blasphème à cause de cela ? Le chrétien, qui ne reconnaît pas Muhammad comme un prophète, sera-t-il punissable à ce titre ? Et l'agnostique ou l'athée, qui rejette à la fois tout messianisme ou tout prophétisme comme mensonger ou pathologique, sera-t-il enfermé ou « soigné » dans quelque hôpital psychiatrique pour être ramené « dans le droit chemin » ? Qui ne voit pas que de telles dérives conduisent tout droit à la dictature des religions les plus intolérantes ?

Les pays démocratiques sont les héritiers de l'ère des Lumières. Il leur faut lutter pour conserver cet héritage et pouvoir affirmer bien haut, comme, dit-on, le fit Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire ».

Une telle attitude est-elle viable ailleurs que dans une démocratie laïque ? La question mérite pour le moins d'être posée.